
Arrondissement de Douai

Canton d'ANICHE

COMMUNE

MONTIGNY EN OSTREVENT

Date de la convocation : 10/06/2026

Membres en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Procurations : 5

Démissionnaires : 0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le 16 Juin 2026 à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de M. Pascal JUMEAUX, Maire de Montigny en Ostrevent.

Étaient présents : M. Pascal JUMEAUX - M. Gérard LAURENT - Mme Martine FEHLICH
M. Stanislas SZPERKA - Mme Marie Ange DELSERT - M. Jean Christophe GUINCHI
M. Philippe SIRIU - M. Yazid KAHAL - Mme Cathy GENEL - M. Christian JAKEL
Mme. Fabienne WOJCIECHOWSKI - Mme Henriette WAILLY
M. Nicolas LEBECQ - M. Julien BUQUET - Mme Fanny TEMPESTA
Mme Gylane JAMBART - M. Salvatore DE CESARE - Mme Annick BROUWERS
M. Olivier BODIN
M. Hervé MORELLE - Mme Karine BRONSART

Procurations : Mme Wendy DOLATA à Mme Marie Ange DELSERT -
M. Daniel HUGOO à M. Philippe SIRIU - Mme Malika RICCELLI à Mme Martine FEHLICH - M. Stéphane BOUTRY à M. Hervé MORELLE - Mme Kathy POLLART à Mme Karine BRONSART

a été élue secrétaire : Mme WOJCIECHOWSKI Fabienne

OBJET : RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ce projet de délibération vise à autoriser la création d'emplois pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances d'été, les petites vacances scolaires, les activités des mercredis récréatifs et la garderie périscolaire.

Afin de sécuriser les futurs contrats de travail des équipes d'animation, il y a lieu de prévoir la création d'emplois pour assurer l'encadrement et l'animation des centres d'accueil.

Il est précisé qu'il existe une session maternelle pour les enfants de 4 à 6 ans et une session élémentaire pour les enfants de 6 à 14 ans.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de créer annuellement, et au maximum, des postes d'adjoints d'animation permettant le bon fonctionnement des A.L.S.H. selon les périodes des petites et des grandes vacances, des mercredis récréatifs ainsi que la garderie périscolaire.

Les poste d'adjoints d'animation seront pourvus définitivement selon les effectifs d'enfants inscrits, en fonction des préinscriptions qui seront effectuées.

La priorité de recrutement sera donnée aux animateurs diplômés.

L'effectif pour l'encadrement sera conforme aux textes en vigueur (actuellement 1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire) et pourra être renforcé en fonction du public accueilli.

La durée de travail hebdomadaire pour une semaine de 5 jours sera de 35 heures.

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer les postes d'animateur susmentionnés ;
- d'autoriser le recrutement, pour la durée de l'accueil, des animateurs diplômés, stagiaires et éventuellement en cours de BAFA présentant le maximum de garantie et d'efficacité.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Fabienne WOJCIECHOWSKI

ff Wojciechowski

Le Maire

Pascal JUMEAUX

Pascal Jumeaux

